



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, le 19 octobre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Commune d'Yvetot et communes limitrophes

Le syndicat d'eau potable SIAEPA Caux Central informe que l'eau distribuée sur la commune d'Yvetot et sur des quartiers de 4 communes limitrophes (soit env. 12 000 habitants) est actuellement déclarée par précaution impropre à la consommation. Cette eau est actuellement colorée ou trouble en raison de perturbations au niveau du réseau de distribution.

Il s'agit de **particules d'argiles et de limons**, remises en suspension par des tests hydrauliques effectués par l'exploitant.

**En conséquence et par précaution, la population est invitée, jusqu'à nouvel ordre, à ne pas consommer l'eau du robinet pour la boisson, ni pour le lavage des dents, ni pour la préparation des aliments.**

Pour ces usages, il est recommandé d'utiliser de l'eau embouteillée ou préalablement bouillie. L'eau du robinet reste néanmoins utilisable pour les autres usages (toilette, douche, sanitaires, etc.).

Les abonnés sont directement informés par la collectivité ou exploitant (**Numéro Véolia : 09 69 39 56 34**) qui mettent à leur disposition de l'eau embouteillée.

### LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LA RECOMMANDATION DE NE PAS CONSOMMER L'EAU

Communes concernées en totalité	Communes concernées en partie
- Yvetot	- Saint Clair sur les Monts (rue du verger) - Sainte Marie des Champs (avenue de l'industrie) - Auzebosc (rue du couvent, résidence l'ancien verger) - Valliquerville (ZA route du Fond Hallot)

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime et l'Agence Régionale de Santé de Normandie appellent les habitants des communes concernées à la plus grande prudence.

#### SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55  
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex  
site Internet: [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)  
courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)